

# COMPTE RENDU

## SÉANCE DU LUNDI 25 OCTOBRE 2021 A 18H30.

**Présents:** ROY Nicole, GIRAUD Jacky, HALOCHE Sylvie, DUDOGNON Stéphane, LAVAUD Jean-Paul, TOLLIS Eddy, CATALA Hervé, VERGNAUD Didier, LAVENAT Dominique, ROBIN Sébastien et AUTIN Cyril.

**Excusé:** DENIS Ludovic.

**Absentes:** FORT Sonia et MASSET Nicole.

Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité des conseillers municipaux présents.

### Délibération D\_2021\_8\_1 : Coût de l'élève pour l'année scolaire 2020/2021.

Pour l'année scolaire 2020/2021:

- le coût pour un élève en maternelle est de 1 100.79 €,
- le coût pour un élève en primaire est de 419.23 €,

### Délibération D\_2021\_8\_2 : Loyer France Télécom pour 2022.

Pour 2022, le montant de la redevance sera: 378.03 €

### Délibération D\_2021\_8\_3 : Tarifs communaux applicables au 1er janvier 2022.

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les tarifs communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide:

- de fixer les tarifs comme ci-dessous, il n'y aura pas d'augmentation:
- Lot de tables du trieur: 13 €
- Lot de tables de la salle des fêtes: 24 €
- Lot de chaises: 10 €
- Prix du m<sup>2</sup> de terrain au cimetière pour 50 ans: 70 €
- Prix d'une case de concession au columbarium pour 50 ans: 612 €
- Licence IV de débit de boissons mensuelle: 60 €

Ces tarifs seront applicables au 1er janvier 2022.

### Délibération D\_2021\_8\_4 : Tarifs pour la location de la salle des fêtes au 1er janvier 2022.

Madame le Maire informe le conseil municipal que depuis 2016, les tarifs de la salle des fêtes n'ont pas été augmentés. Afin de réduire les sacs noirs des ordures ménagères, elle propose au conseil municipal d'instaurer une caution verte pour les personnes qui louent la salle des fêtes. Cette caution sera encaissée si les déchets n'ont pas été triés ou si les personnes qui louent la salle ne ramènent pas chez elles les ordures ménagères.

Après en avoir délibéré, les tarifs et les conditions suivantes sont adoptés par les membres du conseil municipal:

- |   |         |
|---|---------|
| - Tarif communal pour une journée en semaine:           | 90 €    |
| - Tarif communal pour un week end:                      | 130 €   |
| - Tarif hors commune pour une journée en semaine:       | 120 €   |
| - Tarif hors commune pour un week end:                  | 280 €   |
| - Tarif hors commune pour un vin d'honneur/réunion:     | 120 €   |
| - Tarif traiteur pour plusieurs locations consécutives: | 92 €    |
| - Tarif pour association communale:                     | gratuit |
| - Tarif pour association hors commune:                  | 200 €   |

- KW (chauffage ou climation): 0.50 €

Les kilowatt-heures (KW) sont dus par tout occupant, même si la salle est mise à disposition gratuitement.

Lors de la prise des clés ou avant, l'intéressé devra signer une convention, remettre:

- un chèque de caution de 500 €,
- un chèque de caution verte de 150 €,
- une attestation de responsabilité civile et verser le règlement de la location.

En cas d'utilisation du chauffage ou de la climation, la consommation des KW sera réglée après la location.

Les présents tarifs seront applicables dès le 1er janvier 2022.

### Délibération D\_2021\_8\_5 : Prise en charge des fournitures de réfection du logement situé au-dessus de la salle des mariages.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le logement situé au-dessus de la salle des mariages aurait besoin d'un rafraîchissement.

Le nouveau locataire, Monsieur REDOUTE Christophe, propose de faire lui-même les travaux.

Etant donné qu'il a fait l'avance et qu'il a acheté certaines fournitures.

Le conseil municipal, décide à la majorité des présents,

- de rembourser à Monsieur REDOUTE Christophe les fournitures nécessaires pour rénover le logement.
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération D 2021 8 6 : Demande de subvention à la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac - Achat de fournitures pour réduire les ordures ménagères.**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le service public des déchets (Calitom) a envoyé une facture fictive de 5 719.43 € à la mairie.

Si la mairie ne fait rien, 1/3 de cette facture sera appelé en 2022, 2/3 en 2023 et la totalité en 2024.

Madame le Maire propose au conseil municipal les mesures suivantes:

- un composteur sera mis en place à la cantine scolaire,
- des poubelles bi-flux seront installées (cantine, école, salle des fêtes),
- une caution verte sera instaurée dans le règlement de la salle des fêtes afin d'inciter les personnes à ne pas laisser leurs ordures ménagères,
- les bacs situés sur la place de la mairie pourront être dissimulés par des claustras et fermés à clé ou dans un local dont l'accès sera restreint aux seules personnes autorisées.

Le conseil municipal, à la majorité des présents,

- accepte les mesures ci-dessus énoncées pour réduire les ordures ménagères,
- demande une subvention à la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac pour aider à l'achat des fournitures,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération D 2021 8 7 : Convention de services "Santé, hygiène et sécurité au travail" avec le Centre de Gestion.**

Une nouvelle convention unique permet d'adhérer, "à la carte" à différents services, selon l'organisation propre à chaque collectivité.

Le conseil municipal :

- décide d'adhérer à la convention de service "Santé, hygiène et sécurité au travail" du Centre de Gestion,
- décide de souscrire aux services suivants:
  - médecine du travail et
  - fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité,

**Délibération D 2021 8 8 : Avis sur les rapports de la CLECT n° 29 à 33.**

Les rapports sont approuvés.

**Questions diverses:**

- Biens vacants et sans maîtres: les riverains vont être contactés pour savoir s'ils seraient intéressés pour acquérir ces biens.
- Repas des anciens: ce repas aura lieu le samedi 11 décembre 2021 pour les habitants âgés de 65 ans et plus.
- Village de Rimling: un voyage est prévu du 26 au 29 mai 2022.
- Abbaye: le marché de Noël aura lieu du 4 au 6 décembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Affiché le **22 NOV. 2021**

Le Maire, ROY Nicole

